



LIGUE DE BILLARD

De l'ÎLE-DE-FRANCE



Code Sportif
BILLARD CARAMBOLE

Livret par Equipe de club

Saison 2020/2021

| | | |
|------------|---|----------|
| 1 | Le « par Equipe » | 1 |
| 1.1 | Dispositions communes | 1 |
| 1.1.1 | Finalité du circuit. | 1 |
| 1.1.2 | Structure du Championnat. | 1 |
| 1.1.3 | Engagements. | 1 |
| 1.1.4 | Gestion des Championnats..... | 2 |
| 1.1.4.1 | Division 1 ; Division 2. | 2 |
| 1.1.4.2 | Division 3, 4 et 5. | 2 |
| 1.1.5 | Dates des rencontres..... | 2 |
| 1.1.6 | Conditions financières. | 3 |
| 1.2 | Formule sportive | 3 |
| 1.2.1 | Classement. | 4 |
| 1.2.2 | Déroulement de la compétition. | 4 |
| 1.3 | Forfait et Abandon | 4 |
| | Les résultats sportifs sont publics et diffusés..... | 5 |
| 2 | Commission Sportive Carambole LBIF | 6 |
| 2.1 | Commission Sportive 310 | 6 |
| 2.1.1 | CS310 - 3 Bandes. | 6 |
| 2.1.2 | CS310_Jeux de série..... | 6 |
| 2.1.3 | CS310_Jeux avec Quilles. | 6 |
| 2.2 | Commission Sportive 280 | 7 |
| 2.2.1 | CS280_Jeux de série et 3 Bandes..... | 7 |
| 2.2.2 | CS Par Equipe aux Jeux de Série. | 7 |
| 2.2.3 | CS Par Equipe aux 3 Bandes. | 7 |
| 2.3 | Commission Sportive Féminines et Jeunes | 7 |
| 2.3.1 | CS Féminines. | 7 |
| 2.3.2 | CS Jeunes. | 7 |
| 2.3.3 | Responsable ISC. | 7 |



Championnat par Equipe de club



1 Le « par Equipe ».

La Fédération a mis en place un Championnat de France par Equipe de Club dans les modes de jeu « 3 bandes » CF3B et « jeux de série » CFJDS.

1.1 Dispositions communes.

1.1.1 Finalité du circuit.

L'équipe vainqueur du Championnat est déclarée Championne de France.

1.1.2 Structure du Championnat.

Le Championnat de France par équipe de club aux « jeux de série » est composé de 5 divisions :

| | |
|---|---------------|
| Le Championnat de France par équipe Jeu De Série Division 1 | JDS D1 |
| Le Championnat de France par équipe Jeu De Série Division 2 | JDS D2 |
| Le Championnat de France par équipe Jeu De Série Division 3 | JDS D3 |
| Le Championnat de France par équipe Jeu De Série Division 4 | JDS D4 |
| Le Championnat de France par équipe Jeu De Série Division 5 | JDS D5 |

Le Championnat de France par équipe de club aux « 3 Bandes » est composé de 5 divisions :

| | |
|---|----------------|
| Le Championnat de France par équipe 3 Bandes Division 1 | CF3B D1 |
| Le Championnat de France par équipe 3 Bandes Division 2 | CF3B D2 |
| Le Championnat de France par équipe 3 Bandes Division 3 | CF3B D3 |
| Le Championnat de France par équipe 3 Bandes Division 4 | CF3B D4 |
| Le Championnat de France par équipe 3 Bandes Division 5 | CF3B D5 |

1.1.3 Engagements.

Seuls les joueurs composant l'équipe au moment de son inscription ont le droit de participer aux matchs. Les clubs doivent tenir compte, au moment de l'inscription, de leur éventuelle indisponibilité, en particulier à l'époque des barrages et des TED, pour être sûr de leur participation. Aucun remplacement d'un concurrent par un autre ne figurant pas dans l'équipe ne sera accepté, quelle qu'en soit la raison.

JDS & 3 Bandes :

Les engagements doivent être faits en ligne sur le site FFB avant la date limite fixée par la FFB.

Ils ne seront validés seulement qu'après versement des droits d'engagement contrôlés par le secrétariat LBIF.

Tous les joueurs de l'équipe doivent obligatoirement être licenciés à la date d'inscription.

5 Quilles :

Les engagements doivent être faits en ligne sur le site FFB avant la date limite fixée par la Fédération.

Ils ne seront validés seulement qu'après versement des droits d'engagement contrôlés par le secrétariat LBIF.



Championnat par Equipe de club



Tous les joueurs de l'équipe doivent obligatoirement être licenciés à la date d'inscription. Le versement des droits d'engagement doit être parvenu au Secrétariat Général LBIF 5 jours ouvrables après la date limite d'engagement définie par la FFB faute de quoi l'enregistrement des équipes correspondantes ne sera pas validé.

1.1.4 Gestion des Championnats.

1.1.4.1 Division 1 ; Division 2.

Bien que notre Fédération gère directement les Championnats de France par équipe de club aux Jeux De Série Division 1 et Division 2, il est demandé, afin d'établir le suivi sportif des joueurs de la ligue participant à ces compétitions, **de transmettre au responsable LBIF l'ensemble des résultats des rencontres.**

Dans le cas contraire, le fichier fédéral transmis en fin de saison servira de référence aux moyennes établies par les compétiteurs et aucune réclamation sur le suivi des joueurs effectué par la Commission Sportive LBIF ne pourra être retenue.

1.1.4.2 Division 3, 4 et 5.

Les Divisions 3, 4 et 5 sont découpées en 2 phases :

Phase Ligue.

Cette phase est gérée par la Commission Sportive LBIF 280 et par équipe.

Phase Nationale

Cette phase est gérée par la Commission Sportive Nationale.

Bien que notre Fédération gère cette phase, il est demandé, afin d'établir le suivi sportif des joueurs participant à ces compétitions, **de transmettre au responsable sportif LBIF cslbif280@outlook.fr, l'ensemble des résultats des rencontres.**

Dans le cas contraire, le fichier fédéral transmis en fin de saison servira de référence aux moyennes établies par les compétiteurs et aucune réclamation sur le suivi des joueurs effectué par la Commission Sportive LBIF ne pourra être retenue.

1.1.5 Dates des rencontres.

Phase Ligue

Le calendrier LBIF détermine les dates limites des rencontres pour les phases Ligue. Ces rencontres se déroulent entre la réception des fichiers contenant les poules qualificatives aux championnats fédéraux et la date limite du Tour à Elimination Directe.

Les capitaines des équipes doivent s'entendre sur l'organisation des rencontres.

Dés qu'une date est fixée entre deux clubs, celle-ci devient officielle **et doit être communiquée obligatoirement par courriel à la Commission Sportive LBIF par les deux équipes.**



Championnat par Equipe de club



Toute équipe qui souhaiterait modifier cette date devra le proposer à l'équipe adverse **avant les sept jours** qui précèdent la date de rencontre. Toute équipe qui se désisterait entre les sept jours et la date de rencontre, sera considérée comme « forfait. »

Sans connaissance de la date fixée par les clubs, la Commission Sportive LBIF ne pourra statuer en cas de litige et les deux équipes seront déclarées « forfait ». Les échanges de courriels entre les clubs (ou leur absence) serviront à la prise de décision de la CS.

Les résultats sont à transmettre à la fin des rencontres, par courriel, aux responsables de la compétition cslbif280@outlook.fr pour le 3 Bandes et pour le JDS, par l'une ou l'autre équipe.

Tout résultat non transmis dans les **48h00** vaudra match perdu aux deux équipes. La **saisie obligatoire** sur le site fédéral est à la charge des clubs.

Phase Nationale.

Le calendrier FFB détermine les dates des rencontres pour les phases nationales.

1.1.6 Conditions financières.

Phase Ligue.

Voir les dispositions financières LBIF.

Phase Nationale.

Voir les dispositions particulières diffusées par la FFB.

1.2 Formule sportive

Le choix de la formule sportive, sera déterminé en fonction du nombre d'équipes engagées et du nombre de places attribuées par la FFB pour la phase nationale :

POULES.

Au JDS, la composition des poules se fera selon l'ordre d'inscription sur le site fédéral.

Au 3 Bandes selon l'indice d'équipe.

Dans le cas où un club engage plusieurs équipes, on évitera dans la mesure du possible qu'elles se retrouvent dans la même poule ou le même tableau.

Les poules se disputeront par matchs aller/retour jusqu'à la date limite. Si le nombre d'équipes qualifiées à l'issue des poules est supérieur au nombre d'équipes retenu, on peut recourir, à l'issue des poules, aux barrages et **TED** (Tour à **E**limination **D**irecte).

Les équipes s'organiseront elles mêmes afin de jouer tous les matchs aller et retour de leur poule, dans l'ordre de leur choix, jusqu'à la date limite du classement des poules qui s'appellera: **DLDP** (Date Limite De Poule).



Championnat par Equipe de club



BARRAGE et TED

Le Barrage et le Tour à **E**limination **D**irecte se jouent par matchs aller/retour. Les équipes gagnantes à l'issue des barrages seront reclassées en fonction du pourcentage, (points réalisés / points maximum à réaliser) avant de jouer les **TED**.

Si une équipe déclare « FORFAIT » pour une rencontre prévue avec un autre club, elle aura rencontre perdue pour les matchs :

1. **aller et retour**, même si seulement l'**aller** était prévu.
2. **aller et retour**, même si gagné à l'**aller**.

Elle sera exclue du classement général de la compétition quels que soient ses résultats antérieurs (voir le point 1.3 ci-après).

1.2.1 Classement.

➤ **jeux de série et 3 bandes (phase Ligue).**

Le classement dans les poules s'établit de la façon suivante :

1. Nombre de points de matchs d'équipe.
2. Nombre de points de matchs individuels.
3. Pourcentage de points (points réalisés / points maximum réalisables).
4. Si 2 équipes sont à égalité, on prend en compte le résultat de la rencontre les ayant opposées selon les mêmes critères.

1.2.2 Déroulement de la compétition.

Le règlement FFB s'applique en totalité.

1.3 Forfait et Abandon.

a) Durant la phase poule.

Au cours de la saison, le premier forfait d'une équipe sera sanctionné d'une amende dont le montant est fixé par les dispositions financières de la LBIF. Elle pourra poursuivre la compétition en étant créditée du match perdu. Si un deuxième forfait de l'équipe intervient, il sera considéré comme un forfait général et sera sanctionné d'une amende supplémentaire dont le montant est fixé par les dispositions financières de la LBIF et l'équipe sera exclue de la compétition pour la saison en cours.

En cas d'abandon d'une équipe en cours de compétition :

Le classement de la poule est refait sans tenir compte des résultats obtenus par l'équipe défaillante. Seuls les résultats individuels des joueurs sont conservés sur « ffbsportif » pour leur classement.

En cas d'abandon jugé volontaire ou abusif par la CS LBIF, l'équipe défaillante est exclue de la compétition pour la saison en cours. Ses résultats ainsi que ceux des équipes qu'elle aurait pu rencontrer avant son abandon ne sont pas pris en compte. Ainsi une poule de 4 devient une poule de 3 et une poule de 3 devient une poule de 2.



Championnat par Equipe de club



Le club sera sanctionné d'une amende dont le montant est défini par les Dispositions Financières de la LBIF.

Si les équipes n'ont pas réussi à convenir d'une date de rencontre avant la date limite, les deux équipes seront éliminées et sanctionnées comme un Forfait

b) Durant la phase Barrage ou Tour à Elimination Directe

En cas de forfait ou d'abandon en phase de Barrage, l'équipe est exclue du classement. Le club sera sanctionné d'une amende dont le montant est défini par les Dispositions Financières de la LBIF.

Dès qu'elle en est avisée par courriel, la CS LBIF reprend, pour la suite du championnat, l'équipe suivante dans le tableau des qualifiées après les poules (à défaut, la suivante sera sollicitée, voir la suivante etc.....)

Dans le cas où ce changement interviendrait 1 semaine ou moins avant la date limite du barrage, une souplesse de délai d'une semaine serait accordée à ces 2 équipes

Une semaine avant la date limite, en l'absence d'accord sur une date de rencontre, les équipes devront en informer la CS LBIF par courriel cslbif280@outlook.fr

Dans ce cas, les rencontres auront lieu, pour le match aller, le samedi précédant la date limite, au club de l'équipe la moins bien classée et, pour le match retour, le lendemain à l'autre club. L'heure des matchs est fixée à 14h00, sauf entente préalable des 2 équipes.

Dans tous les cas la CS LBIF devra en être informée au plus tard le mercredi précédant, elle est seule à pouvoir accorder une dérogation aux jours et horaires fixés. Le désaccord d'une équipe sur cette formule, équivaut à un forfait avec toutes ses conséquences.

Au cas où l'une des équipes ne serait pas présente à l'heure prévue, elle sera considérée comme forfait et notification par courriel doit en être faite immédiatement à la CS LBIF. Une feuille de match comprenant le nom des joueurs présents doit être remplie, signée par le capitaine, et renvoyée à la CS LBIF par courriel dans les 24 heures.

Dans le cas visé au paragraphe précédant où en cas d'abandon d'une équipe en phase qualificative ou de classement, l'autre équipe se trouve automatiquement qualifiée pour le TED ou pour la phase nationale. Elle bénéficie forfaitairement de 75% des points de match et de 75% des points réalisables pour le classement final.

Si aucune des équipes ne se présente aux heures fixées, elles sont déclarées « forfait ». Aucune ne participera à la phase Nationale ni au classement final de la phase Ligue. Les clubs seront sanctionnés d'une amende dont le montant est défini par les Dispositions Financières de la LBIF.

Les résultats sportifs sont publics et diffusés



Commission Sportive



2 Commission Sportive Carambole LBIF.

Elle est représentée par le Responsable de Ligue qui est le correspondant de la FFB :

Monsieur **Alain PERIER**

Tel : 06 33 66 23 89

Courriel : cslbif280@outlook.fr

Et par le Responsable de Ligue pour les sites de saisie :

Monsieur **Luc ANDRE**

Tel : 06 85 22 63 85

Courriel : luc.andre.91@orange.fr

La commission LBIF est composée de sous-commissions :

Commission Sportive 3 Bandes sur 3.10m,

Commission Sportive Jeux De Série sur 3.10m

Commission Sportive Jeux avec Quilles

Commission Sportive Féminine

Commission Sportive 280 (tous modes de Jeux)

Commission Sportive par Equipe JDS et CF3B)

Commission Jeunes

2.1 Commission Sportive 310.

2.1.1 CS310 - 3 Bandes.

Le représentant pour le circuit 3 bandes LBIF est :

Madame Christine MOREL

Tel : 06 98 04 22 29

Courriel : cmorel60@orange.fr

2.1.2 CS310_Jeux de série.

Le représentant pour le circuit Jeux de série 3.10 LBIF est :

Monsieur-Philippe VIGNE

Tel : 06 03 44 25 00.

Courriel : vigne.philippe@numericable.fr

2.1.3 CS310_Jeux avec Quilles.

Le représentant pour le circuit 5 Quilles LBIF est :

Monsieur Pascal BAYON

Tel : 06 17 24 66 68

Courriel : pascalbayon@gmail.com



Commission Sportive



2.2 Commission Sportive 280.

2.2.1 CS280_ Jeux de série et 3 Bandes.

Le représentant pour le circuit Jeux de série et 3 Bandes sur 2.80 est:

Monsieur Alain PERIER

Tel : 06 33 66 23 89

Courriel : cslbif280@outlook.fr

Commission Sportive Jeux par Equipe.

2.2.2 CS Par Equipe aux Jeux de Série.

Le représentant pour le circuit par équipe jeux de série CFJDS est :

Membre extérieur

Tel : 06 06 72 06 18

Courriel : cslbif280@outlook.fr

2.2.3 CS Par Equipe aux 3 Bandes.

Le représentant pour le circuit par équipe 3 Bandes CF3B est :

Monsieur Alain PERIER

Tel : 06 33 66 23 89

Courriel : cslbif280@outlook.fr

2.3 Commission Sportive Féminines et Jeunes.

2.3.1 CS Féminines.

Le représentant pour le circuit Féminin est :

Madame Brigitte RICHAUD

Tel : 06 87 92 48 05

Courriel : brigrichaud@free.fr

2.3.2 CS Jeunes.

Le représentant pour les compétitions Jeunes est :

Monsieur-Thierry WEBER

Tel : 06 99 60 89 63

Courriel : thweber2003@yahoo.fr

2.3.3 Responsable ISC.

Le responsable du système ISC est :

Monsieur- Alain BILLIARD

Tel : 07 84 19 83 72

Courriel : alain.billiard@wanadoo.fr